Fußball
Leichtathletik
Trendsport Badminton
Breitensport

KFV-Projet „2 Plus“

Avant propos :

La mise en œuvre du projet „2 Plus“ a été décidée par une grosse majorité des membres du KFV dans le cadre de l´assemblée générale annuelle 2019 en date du 04 juin 2019.

Notre association aimerait atteindre en particulier deux objectifs principaux avec le projet „2 Plus“ : d´une part une meilleure intégration et des liens plus étroits des membres vis-à-vis du KFV. D´autre part il s´agit de répartir certaines tâches et travaux choisis sur un nombre plus important d´épaules. Si un membre ne remplit pas ses „missions“ comme convenu avec lui, il verra le montant de sa cotisation annuelle augmenter.

Ce document ainsi que toutes les informations complémentaires sur „2 Plus“ sont également disponibles sur notre homepage à l'adresse suivante : https://kehlerfv.de/de/2plus/

Que comporte le projet „2 Plus“ ?

- Le montant de la cotisation annuelle a été augmenté de 50,00 Euro pour tous les membres concernés sur la base de la décision des membres de l´assemblée générale 2019.
- Ce montant supplémentaire de cotisation sera dans un premier temps gelé puis supprimé, si le nombre des taches prédéfinies est rempli sur l´année calendaire concernée.
- Le montant supplémentaire de cotisation ne sera supprimé que si le nombre de taches prédéfinies est totalement effectué. Il n´y aura pas de baisse partielle de cotisation pour des taches partiellement accomplies.
- Les services fournis ne seront pas calculés sur la base d´heures passées mais plutôt comme „forfait“ c.à.d. sur la base de travaux prédéfinis.

Qui doit fournir ces travaux ?

- Le programme „2 Plus“ s´applique à tous les membres actifs entre 6 et 60 ans.
- Dans le secteur enfants et jeunes ce sont les parents qui s´acquitteront des taches de promotion de l´association. L´on tiendra compte des âges suivants :
  - 18 ans minimum pour les services de distribution de boissons
  - 16 ans minimum pour tous les autres services
- Les membres passifs et ceux âgés de plus de 60 ans ne sont pas concernés par cette règlementation et ne verront donc pas leur cotisation augmenter. Ils peuvent par contre bien entendu participer aux services demandés.
- Les membres des sections badminton, rollers et Capoeira ne sont pas concernés non plus étant donné qu´ils n´utilisent pas nos locaux.

Combien de services doivent être rendus au minimum chaque année ?

- Chaque membre s´acquittant de deux services par an sera exonéré du supplément de cotisation qui doit être payé à la fin d´une année.
- Les membres d´une famille (avec 2 membres ou plus) s´acquitteront de quatre services pour être exonérés du supplément de cotisation.
- Le nombre de services à effectuer sera divisé par deux en cas d´adhésion à partir du 01.07. ou de départ après le 30.06.

Quand est-ce que la majoration de cotisation doit-elle être versée (si les travaux ne sont pas effectués) ?

- Le non-accomplissement des missions par des membres ayant fourni une autorisation de prélèvement pour leur cotisation entraînera un prélèvement entre le 01.01. et le 28.02. de l´année suivante.
- Les membres qui n´ont pas donné d´autorisation de prélèvement au KFV et qui n´auront pas rempli leurs missions, devront payer le montant complémentaire de cotisation avant le 31.12. de l´année en cours sur le compte bancaire du KFV (IBAN: DE57 6645 1862 0000 0046 30, BIC: SOLADES1KEL, Institut bancaire : Sparkasse Hanauerland Kehl) sans attendre de recevoir un rappel.

Quels types de services peuvent être rendus ?

- Les différents services sont définis par le comité directeur en étroite collaboration avec les responsables de secteurs et de projets. Ces services seront publiés sur la page d´accueil du site internet de l´association.
- Les services doivent être fournis selon l´esprit de l´association, tous sports et secteurs confondus.
- Certains services se rapportent par exemple aux jours de match (boissons, service d´ordre, etc.), évènements ponctuels (Komm Mit, 3-Königsturnier, Rheinuferlauf, Schülerbahneröffnung, Ma´Dame Run, etc.) ainsi que jours de « nettoyage » dans le stade.
- Le transport des jeunes joueurs lors de rencontres à l´extérieur ou de tournoi est également considéré comme service. Pour ceci il faut toutefois que :
  - le conducteur ait au moins 25 ans et soit en possession d´un permis de conduire valable
  - le conducteur transporte au moins 3 jeunes joueurs dans sa propre voiture (aller – retour) avec
  - une distance aller d´au moins 20 kilomètres

  Si la distance aller parcourue est supérieure à 75 kilomètres, le membre aura alors effectué deux missions.

Par quels moyens peut-on savoir quels services doivent être effectués et dans quels délais ?

- Les missions sont publiées sur la homepage de l'association : https://kehlerfv.de/de/2plus/
- Sur homepage susmentionnée de la page d'accueil, il sera également publié périodiquement qui s'est inscrit en tant qu'assistant pour un événement.
- En cas de besoin, il y aura également un affichage complémentaire se fera dans le restaurant ou au „tableau noir“.

Comment je me porte volontaire pour ces missions ?

- L´inscription pour chaque mission peut s´effectuer personnellement ou par téléphone (+49 7851 71 327) lors des créneaux horaires officiels de ce que l´on appelle la „Sprechstunde“ (hebdomadaire le mardi de 18h30 à 20h00).
- L´attribution d´une mission n´est effective que lorsqu´elle a été confirmée au membre par le bureau.
- L´on applique le principe du „premier arrivé, premier servi“ c.à.d. l´ordre d´inscription à la mission.
- Le nom du membre retenu pour la mission sera répertorié dans un tableau Excel centralisant les missions avec le nom de l´exécutant (si parents), le numéro de téléphone et l´adresse Mail.

Qui se charge de constater et d´enregistrer la réalisation du service ?

- La personne encadrant le service en question enregistrera la réalisation dans un formulaire qui reste à établir. Ce formulaire sera classé par ordre alphabétique sous le nom du membre concerné. Nous établirons également un tableau afin de faciliter le regroupement des données de chaque membre.

Signé
02.10.2019
Comité directeur KFV